

**FONDS DE DOTATION RECONVERSION DES
PAPETERIES DE MALAUCENE**

Fonds de dotation

377 Chemin d'Entrevon
84340 MALAUCENE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**FONDS DE DOTATION RECONVERSION
DES PAPETERIES DE MALAUCENE**

Fonds de dotation

377 Chemin d'Entrevon
84340 MALAUCENE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'Administration du fonds de dotation RECONVERSION DES PAPETERIES DE MALAUCENE,

1. OPINION AVEC RESERVE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation RECONVERSION DES PAPETERIES DE MALAUCENE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Motivation de la réserve

En date du 27 août 2024, votre Fonds de Dotation a versé une somme de 50.000 euros à la SCIC, SAS à capital variable La Fabrique du Ventoux. L'article 2 de vos statuts, intitulé « Objet du fonds et moyens d'action », stipule que votre fonds est redistributeur et qu'il contribue financièrement à une activité d'intérêt général menée par l'association régie par la loi 1901 « La Fabrique du Ventoux ». Ce versement de 50.000 euros n'a pas été fait en conformité avec l'objet social de votre fonds puisqu'il est venu alimenter une structure juridique, certes liée par son objectif, mais non visée par votre objet statutaire. Dans les comptes annuels de l'année 2024, nous avons demandé le classement de cette somme dans un compte d'autres créances, à l'actif du bilan, en attendant la régularisation juridique de cette situation. Nous avons émis une réserve car nous n'avons pas de garantie sur la capacité de la société bénéficiaire de l'avance à effectuer, si nécessaire, un remboursement de la somme perçue. De fait, nous ne pouvions pas nous prononcer sur la correcte évaluation de cet actif qui ne faisait pas l'objet d'une provision dans les comptes au 31 décembre 2024. A la date d'émission du présent rapport, les 50.000 euros versés à la SCIC ne sont pas remboursés ou régularisés. Ainsi, pour l'exercice 2025, nous maintenons notre réserve.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration, sous réserve des observations suivantes :

- Le conseil d'administration appelé à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est convoqué au-delà du délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice prévu par les articles 8 et 8 bis du décret n° 2009-158 du 11 février 2009. Il en résulte que le rapport d'activité, les comptes annuels et le présent rapport n'ont pu être adressés à l'autorité administrative, ni les comptes annuels publiés, dans le délai de six mois requis.
- Il en est allé de même pour le conseil qui a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour lequel, le rapport d'activité, les comptes annuels et notre rapport de commissaire aux comptes n'ont pas encore été adressés à ce jour à l'autorité administrative, ce qui a conduit à une décision de suspension de votre fonds de dotation par décision du préfet en date du 26 avril 2026.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on



peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de notre audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 7 août 2026

Le Commissaire aux Comptes

ORIGA GROUP



Frédéric DUCHEMIN

Comptes annuels



Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Cessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 152		1 152	152
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL	1 152		1 152	152
Total (II)		1 152		1 152	152
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	50 000		50 000	50 000
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL	50 000		50 000	50 000
	Divers				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	Disponibilités	14 188		14 188	9 900
	TOTAL (III)	64 188		64 188	59 900
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		65 341		65 341	60 053
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				



Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	15 000	15 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	27 137	20 391
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 999	6 745
	Situation nette (sous-total)	44 136	42 137
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		44 136	42 137
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 204	17 916
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		21 204	17 916
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		65 341	60 053
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	10 000	12 400
	<i>Dons manuels</i>	10 000	12 400
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation (I)	10 000	12 400
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	8 002	5 654
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	8 002	5 654
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 997	6 745
Produits financiers	De participations	2	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	2	
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2	
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 999	6 745



	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	10 002	12 400
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 002	5 654
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 999	6 745
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



Fonds de dotations pour la reconversion des papeteries de Malaucène

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025



Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Principes et méthodes comptables	4
3. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	5
3.1. Informations relatives au poste du bilan.....	5
3.1.1 Variation des fonds propres.....	5
3.1.2 Variation Fonds dédiés.....	6
3.1.3 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	6
3.1.4 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice.....	7
3.2. Informations relatives au compte de résultat.....	8
3.2.1 Compte de résultat par origine et destination.....	8
3.2.2 Compte d'emploi annuel des ressources	9
3.2.2.1 Compte d'emploi.....	9
3.2.2.2 Compte de ressources	10
3.2.2.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges	10



1. Préambule

- Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Le fonds de dotation pour la reconversion des papeteries de Malaucène est adossé à l'association La Fabrique du Ventoux.

Le fonds de dotation présente le caractère juridique d'intérêt général. Sa raison initiale est de créer sur cette friche un pôle de développement afin de répondre aux demandes et besoins des habitants, des associations et des entreprises du territoire de Malaucène, grâce à des fonds privés collectés dans le cadre défiscalisé prévu par la loi.

Les habitants du territoire de Malaucène ont soutenu et sollicité La Fabrique du Ventoux pour réinvestir le site des papeteries qui les a fait vivre pendant plusieurs siècles jusqu'en 2009. L'ensemble du site a été racheté en 2017 par un groupe de BTP Belge de construction de résidences touristiques, mais les projets de cette société ont été invalidés par les tribunaux et le site est devenu une friche industrielle. Par ailleurs ce type de développement touristique ne répond plus aux besoins économiques actuels ni aux attentes des habitants. Ceux-ci aspirent maintenant à des activités pérennes et diversifiées.

Objet du fonds et moyens d'actions

Le fonds est redistributeur : sa gestion est désintéressée et il contribue financièrement à une activité d'intérêt général menée par l'association régie par la loi 1901 « La Fabrique du Ventoux » qui est éligible au régime fiscal du mécénat.

L'objectif premier du fonds est soit d'acquérir cette friche, soit d'établir une convention avec les propriétaires actuels, afin de mettre en œuvre le projet de la Fabrique du Ventoux.

L'association agira en tant que force de proposition et maîtrise d'ouvrage pour coordonner et organiser les installations, et pour définir les besoins transversaux collectifs. Elle organisera l'installation de ces diverses activités en favorisant la coopération et la mutualisation de matériels et le partage des espaces avec un souci éthique constant.

La réalisation de cet objectif sera associée au développement d'énergies renouvelables, à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité animale et végétale, et du patrimoine culturel et industriel.

Dotation initiale

Le fonds de dotation est constitué avec une dotation initiale qui lui est rapportée par les fondateurs en numéraire au cours du premier exercice comptable. La dotation s'élève à un montant de 15 000 €.



Cette dotation consiste en capital.

La consommation en totalité de la dotation implique la dissolution du fonds.

L'exercice social s'étend du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 65 341 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice s'établit à 1 999 euros.

Les informations communiquées ci-après font partir intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18 mars 2026 par les dirigeants.

2. Principes et méthodes comptables

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement méthode comptable au sens de l'article L,123-17 du Code de commerce.

S'agissant d'un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG, il n'a pas à être justifié.

Les modalités de mise en œuvre, notamment celles relatives à la première application, figurent à l'article 27 dudit règlement, qui précise que :

- Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.
- Lors du premier exercice d'application, les entités présentent le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.
- Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Ce nouveau règlement comptable n'a pas eu d'incidence sur la présentation des comptes du fonds de dotation et la lecture que vous pouvez en faire.



3. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1. Informations relatives au poste du bilan

3.1.1 Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	15 000	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	-	-	-	-	
Report à nouveau	20 391	6 745	-	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	6 745	-6 745	-	1 999	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-	
Provisions réglementées	-			-	
TOTAL	42 137	-	-	1 999	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	15 000
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves	-		-
Report à nouveau	-		27 137
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	1 999
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-		-
Provisions réglementées	-		-
TOTAL	-	-	44 136



3.1.2 Variation Fonds dédiés

Au 31/12/2025 et ce depuis la création du fonds, il n'y a pas eu de versements en lien avec des fonds dédiés.

3.1.3 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres (1)	1 153		1 153
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres (2)	50 000	50 000	
Charges constatées d'avance		-		
TOTAL		50 153		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

(1) Pour 1 000 euros achats de 20 actions de la SCIC La Fabrique de Ventoux

(2) Pour 50 000 euros, il s'agit ici du versement effectué par le fonds de dotation à la SCIC La Fabrique du Ventoux en date du 27 août 2024.

Une régularisation des statuts de la SCIC est actuellement en cours afin d'obtenir l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) et par la suite un rescrit fiscal sera fait pour la rendre éligible au régime du mécénat. Une fois ces démarches terminées, cette avance de 50.000 € pourra être transformée en don affectée à des actions correspondant à une mission d'intérêt général de la SCIC.



3.1.4 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		21 204	21 204		
Dettes fiscales et sociales		-			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		21 204	21 204		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture					



3.2. Informations relatives au compte de résultat

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	10 000	10 000	12 400	12 400
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON-LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-	-	-	-
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-3	3	-	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-	-	-	-
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-	-	-
TOTAL	10 003	10 003	12 400	12 400
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	8 003	8 003	5 655	5 655
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-	-	-
TOTAL	8 003	8 003	5 655	5 655
EXEDENT OU DEFICIT	1 999	1 999	6 746	6 746

3.2.1 Compte de résultat par origine et destination



3.2.2 Compte d'emploi annuel des ressources

3.2.2.1 Compte d'emploi

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	8 003	5 655
TOTAL DES EMPLOIS	8 003	5 655
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 999	6 746
TOTAL	1 999	6 746



3.2.2.2 Compte de ressources

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	10 000	12 400
- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Mécénats	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	10 000	12 400
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	8 003	5 655
	8 003	5 655
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 999	6 746
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 999	6 746

3.2.2.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges

Frais de fonctionnement

	Montant
Honoraires Expert-Comptable et Commissaire aux comptes	7 790
Frais Bancaires	213
Total	8 003

